

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

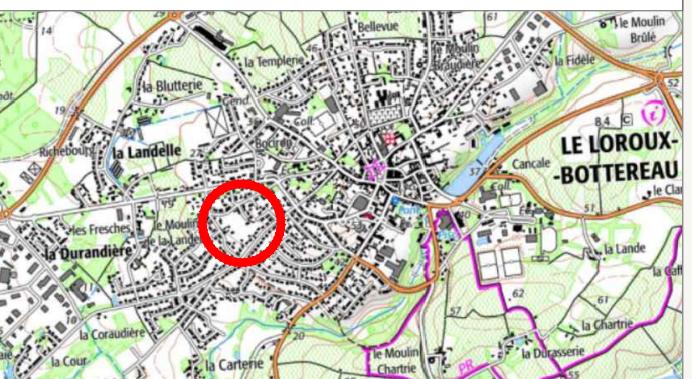
LOT n°1

MAÎTRE D'OUVRAGE

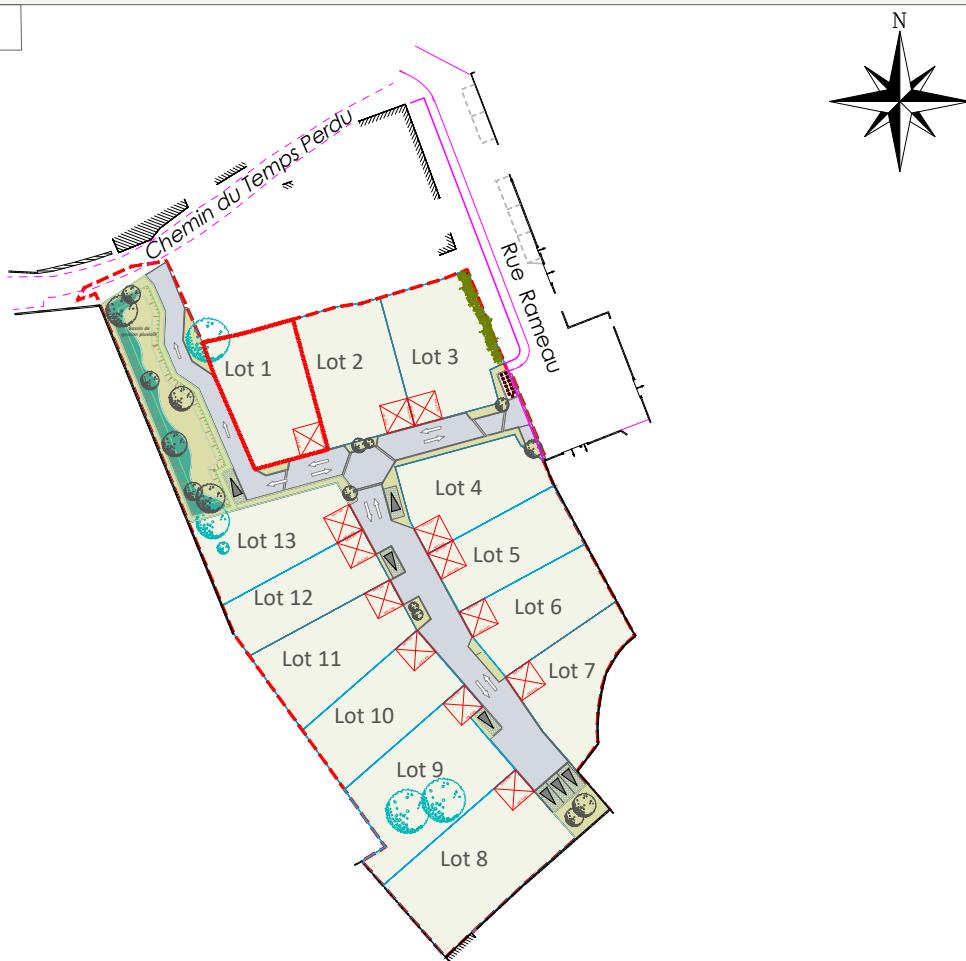


L'IMMOBILIER DU SOLEIL
22 Rue Benjamin Franklin
85191 LA ROCHE SUR YON
Tél : 02.51.41.06.15

Plan de Situation (sans échelle)



Plan de Localisation (sans échelle)



MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

LE LOROUX BOTTEREAU (44430) Chemin du Temps Perdu " Les Flâneries "

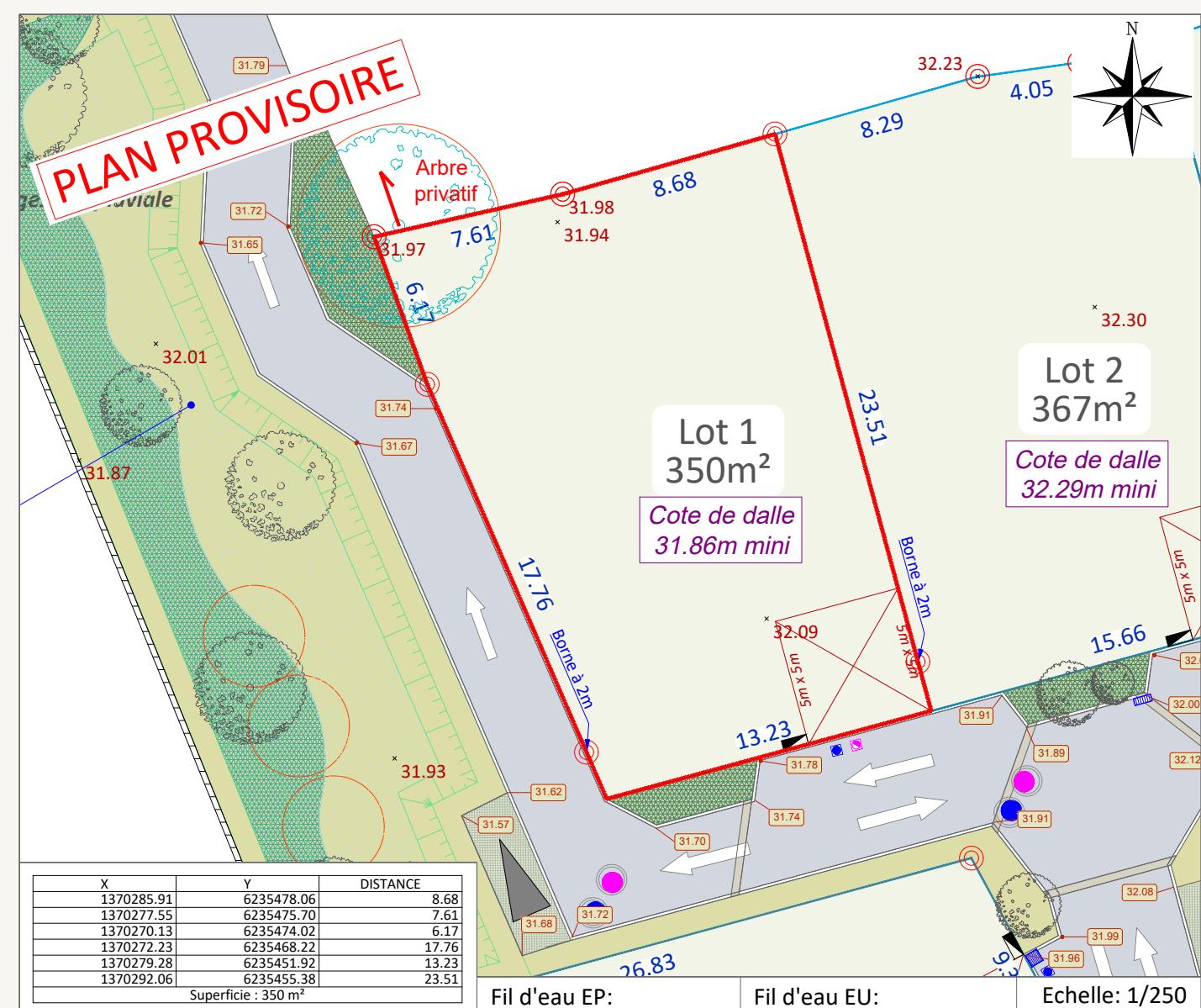
GEOMETRE - EXPERT



AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Surface	350 m ²
Surface plancher maximale	150 m ²
Surface à imperméabiliser maximale	180 m ²
Cadastre	DO
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 044 084 25 00002
Date de l'arrêté	10/10/2025
Dossier	25061-NAN-PDV

PLAN PROVISOIRE



LEGENDE

----- Périmètre du lot	◆ Point d'apport volontaire	● Arbre existant à conserver
○ Borne Existante	■ Coffrets techniques	● Arbre et arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif)
○ Borne Nouvelle	● Regard EP	○ Zone de protection racinaire des arbres existants (ZPR) (à protéger pendant les travaux, pleine terre et cotes à conserver)
.00.00 Altitude terrain naturel	● Regard EU	● Hypothèse d'implantation de la haie plantée par l'aménageur
--- Altitude projet	□ Branchements EP	■ Espace fond de bassin semé d'une prairie hygrophile (semi de graminées et vivaces hygrophiles fauchées)
--- Mur Clôture poteau béton	□ Branchements EU	■ Massif de vivaces et petits arbustes de noues (plantes meso-hygrophile de berge et talus 5 à 6 u/m ²)
--- Haie	■ Grille 50x50 EP	■ Couvre-sol rustique en pieds d'arbres et stationnements (lierres ou vinca à 5u/m ²)
--- Fossé	■ Grille 75x30 EP	■ Noues de collecte et d'infiltration des eaux pluviales, bassin de régulation
--- Talus	■ Stationnement visiteur	■ Eau brute servitude de tréfonds (cf PA.10)
--- Bord de voie - chemin	■ Parking privé et accès de lot position obligatoire	
	■ Parking privé et accès de lot position conseillée	

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 12/12/2025

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée par les acquéreurs des lots avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.